



Banques Alimentaires



DOSSIER DE PRESSE - 19 septembre 2011

**Conseil des ministres européens de l'Agriculture
du 20 septembre 2011 :**

DERNIÈRE CHANCE POUR LE PEAD

Contacts Presse

Banques Alimentaires

Laurence Champier / Solène Job - Tél : 01 49 08 04 70
ffba.communication@banquealimentaire.org

Croix-Rouge française

Christèle Lambert-Côme - Tél : 01 44 43 12 07 ou 06 07 34 99 29
christele.lambert-come@croix-rouge.fr

Restos du Cœur

Maya Paumelle / Agathe Revol - Tél : 01 53 32 23 14 ou 01 53 32 23 40
communication@restosducoeur.org

Secours populaire français

Karine Vauloup - Tél : 01 44 78 21 57 ou 06 77 04 57 33
karine.vauloup@secourspopulaire.fr

Conseil des ministres européens de l'agriculture du 20 septembre 2011 :

DERNIÈRE CHANCE POUR LE PEAD

**Sans le PEAD,
l'Europe devra faire face à une crise humanitaire dès 2012.
130 millions de repas ne seront plus distribués
par les associations françaises.**

Crée en 1986 par Jacques Delors, sous l'impulsion du monde associatif français et européen, et de Coluche, le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) permet depuis 25 ans d'apporter une aide alimentaire à 13 millions d'europeens vivant sous le seuil de pauvreté et dans l'incapacité de s'alimenter par leurs propres moyens.

Pourtant aujourd'hui, sans une réforme rapide, le PEAD est condamné.

Les ministres européens de l'agriculture, réunis le 20 septembre prochain, se doivent de trouver une solution afin de compenser la perte de financement pour 2012 et 2013; sans quoi 130 millions de repas ne pourront être distribués en France.

Les quatre associations françaises d'aide alimentaire (la Croix Rouge française, la Fédération Française des Banques Alimentaires, les Restos du Coeur et le Secours populaire français), **unies pour sauver le PEAD**, rappellent aux décideurs européens qu'ils ne peuvent ignorer 80 millions de personnes fragilisées lorsque la pauvreté en France, comme en Europe, se fait prégnante sous l'effet de la crise.

Les études (notamment INSEE) valident le constat réalisé et dénoncé par les associations sur le terrain depuis plusieurs années : la pauvreté ne cesse d'augmenter.

Elles en appellent aujourd'hui à la responsabilité des ministres européens et les invitent à agir aujourd'hui pour ne plus s'indigner demain. Le gouvernement français doit tenir ses engagements et porter la voix de la France.

Derrière les chiffres, se cache la détresse d'enfants, de familles, de personnes âgées, de chômeurs, de travailleurs pauvres, de jeunes... Cette restriction aurait des conséquences dramatiques sur le quotidien des personnes déjà victimes de beaucoup de privations.

Le PEAD en chiffres

LE PEAD REPRÉSENTE :

23 % à 55 % des denrées distribuées par les associations françaises *.

1% de la PAC est consacré aux PEAD.

1 euro par Européen.

80 millions d'Européens vivent sous le seuil de pauvreté.

13 millions d'Européens bénéficient du PEAD.

ATTRIBUTION DE LA COMMISSION POUR 2012 :

> Europe : 113 M€ / contre 500 M€ en 2011.

> France* (4 associations françaises): 15,9 M€ au lieu de 78 M€.

* L'enveloppe PEAD France est partagée entre quatre grandes associations françaises : la Croix-Rouge française, le Secours populaire français, les Banques alimentaires et les Restos du Coeur.

La condamnation du PEAD

→ PLUS DE STOCKS

Le PEAD permet de distribuer aux plus démunis des denrées alimentaires européennes, par la mise à disposition des États membres qui le souhaitent, des **matières premières agricoles issues des stocks d'intervention de la PAC** (Politique Agricole Commune). Avec les évolutions du marché mondial, et l'insuffisance de la production agricole pour nourrir la population mondiale, les stocks à distribuer sont presque inexistant depuis 2008. En conséquence, l'Europe doit acheter des biens sur le marché pour faire face aux besoins des Etats afin d'assurer l'aide alimentaire.

→ LE PEAD DOIT ÊTRE RÉFORMÉ

Selon le principe de co-décision prévu dans le fonctionnement des institutions européennes, la **réforme du PEAD** permettant d'acheter des produits agricoles doit, pour être adoptée, **recevoir l'aval du Parlement Européen et du Conseil de l'Union européenne** (Conseil des ministres de l'agriculture des Etats membres en l'occurrence).

→ DES PAYS CONTRE LE PEAD

Au sein du Conseil européen, **7 pays bloquent la réforme du programme et pénalisent 19 Etats**, et les 13 millions d'Européens qui en bénéficient. Leur argument : ce programme est social et doit être financé par les Etats membres.

→ UNE CONDAMNATION JURIDIQUE

Pour appuyer ce blocage, **l'Allemagne a attaqué le PEAD 2008** car le programme mobilisait, sans fondement juridique, la plus grande partie des 500 millions d'euros du PEAD, par des **achats sur le marché des matières premières** pour répondre à des besoins sociaux. La Cour européenne de justice a condamné cette utilisation (avril 2011), et en conséquence la survie du PEAD lui-même.

→ LA MORT DU PEAD

La Commission Européenne applique l'arrêt de la Cour européenne et attribue pour 2012 : **113 millions d'euros, soit 1/5 des besoins des associations européennes, pour assurer l'aide alimentaire des populations démunies.**

Sept pays ne peuvent empêcher 19 Etats de bénéficier d'un soutien européen essentiel à la **sécurité alimentaire des populations européennes**.

Aujourd'hui, sans une réforme rapide, le PEAD est condamné.

Aujourd'hui, seul le Conseil des ministres européen de l'agriculture peut acter cette réforme.

Nos soutiens

Pourtant ce programme efficace et indispensable fait le plein de soutiens et engagements :

→ **Le Parlement européen** a voté le 7 juillet dernier, à une large majorité de ses membres, une résolution demandant au Conseil Européen de maintenir 500 millions d'euros d'aide alimentaire aux plus démunis, dans un régime transitoire d'urgence.

→ **Le Président de la Commission européenne**, José Manuel Barroso, a toujours soutenu publiquement le PEAD.

→ Les associations ont interpellé les **pouvoirs publics français** et obtenu par la conviction, le **soutien affiché du Chef de l'Etat comme des membres de son gouvernement**; Nicolas Sarkozy assurant lors de son discours de clôture du Conseil européen le vendredi 24 juin 2011 que « *Paris allait se mobiliser sur cette question* » et que « *la France est très attachée au maintien de ce fond* ».

→ **Le Monde agricole**, premier bénéficiaire et acteur de la PAC et dont la vocation est de nourrir les populations, soutient les associations dans leur combat pour maintenir un programme solidaire et qui ne représente qu'1% seulement de la PAC.

→ **Le Conseil économique et social environnemental** a, quant à lui proposé, le renforcement du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis dans son avis sur « la future PAC après 2013 » rapporté par Monsieur Régis Hocchart, au printemps 2011.

Les ministres européens de l'agriculture ne peuvent pas, par leur décision, entériner **une Europe des institutions aussi loin des préoccupations quotidiennes de leur population**.

L'avenir

Le vote par les ministres de l'agriculture d'un régime transitoire n'est qu'une étape permettant de maintenir l'aide alimentaire en 2012 et 2013. Un nouveau chantier devra s'ouvrir pour la période 2014-2020.

Les associations seront vigilantes et présentes dans la co-construction d'un nouveau PEAD adapté, et ce, avec le même but affiché : **obtenir de l'Europe la pérennité de l'aide** pour un véritable programme organisant la sécurité alimentaire de ses populations, au coeur de la lutte contre la pauvreté.



Les Banques Alimentaires ont été fondées sur des principes qui régissent encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires : le partage, le bénévolat, le don, la gratuité, la lutte contre le gaspillage et le mécénat.

Sur le modèle des Food Banks américaines

En 1984, face à la montée de la pauvreté, plusieurs associations caritatives se réunissent pour créer, selon le modèle des Food Banks américaines, la première Banque Alimentaire française à Paris. Aujourd'hui, en France, les Banques Alimentaires, départementales ou régionales, couvrent pratiquement la totalité du territoire.

Sur le même principe, des Banques Alimentaires se sont développées dans 18 pays d'Europe et regroupées en fédérations nationales. Ces dernières sont réunies au sein de la **Fédération Européenne des Banques Alimentaires, FEBA**.

Un rôle de mutuelle d'approvisionnement

La spécificité de l'action des Banques Alimentaires est de collecter gratuitement partout en France des produits alimentaires tout au long de l'année. Ces associations humanitaires sont animées à 90% par des bénévoles, avec la collaboration de salariés. Leurs principales sources gratuites d'approvisionnement sont l'industrie agro-alimentaire, la grande distribution, l'Etat, le grand public et l'Union européenne au travers du Plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD). **Cette dernière source d'approvisionnement revêt une importance majeure dans la mesure où elle constitue 33% des produits récoltés.**

Une action sur la France entière

Les Banques Alimentaires prospectent, collectent, transportent, trient et stockent, tous les jours, des denrées, avant de les distribuer gratuitement aux associations. Le respect de l'hygiène et de la sécurité alimentaire est fondamental. Les Banques Alimentaires créent ainsi un lien efficace entre les produits à donner et les personnes qui en ont besoin. 79 Banques maillent aujourd'hui le territoire national, pour collecter, gérer, distribuer de la nourriture et, par le don et le partage, aider l'homme à se restaurer dans sa dignité. Elles mènent cette mission en partenariat avec le monde économique (industriels, distributeurs, collectivités), les pouvoirs publics et les 5 011 associations et CCAS ayant signé une convention de partenariat avec elles.

En 2010, les Banques alimentaires ont pu distribuer près de 93 000 tonnes de denrées au profit de 740 000 personnes accueillies par les associations partenaires soit l'équivalent d'environ 185 millions de repas. **Ce qui revient à dire que sans le PEAD, ce sont 49 millions de repas qui ne pourraient être distribués par le réseau des Banques Alimentaires.**

35 000 bénévoles agissent chaque jour en France auprès des personnes les plus démunies pour lutter contre l'exclusion et la précarité.

Solitude, isolement, éclatement de la famille, difficultés personnelles ou sociales, absence de domicile, migration, illettrisme... Les 35 000 bénévoles et 2 700 salariés de l'action sociale de la Croix-Rouge française répondent par l'écoute, l'orientation, l'aide, l'hébergement et l'accompagnement des personnes les plus démunies en privilégiant toujours le retour des personnes vers l'autonomie.

L'aide alimentaire fait bien-sûr partie des missions traditionnelles et essentielles de la Croix-Rouge. Et aujourd'hui plus que jamais, dans un contexte de précarisation grandissante, elle devient une véritable nécessité pour de nombreuses personnes.

Garants de ces actions, 14 000 bénévoles permettent, grâce à leur générosité et leur implication quotidienne, à l'aide alimentaire de figurer parmi les piliers des actions de la Croix-Rouge. Une aide indispensable lorsque l'on sait qu'elle est, pour la plupart des bénéficiaires, leur unique source d'approvisionnement et qu'elle représente une passerelle incontournable vers la réinsertion.

Les bénévoles, comme les salariés, travaillent au quotidien pour préserver le lien social et favoriser la réinsertion de chaque bénéficiaire. Car, en plus d'actions ciblées, la Croix-Rouge française vise surtout une approche globale de la personne. Grâce à un large éventail de service, l'association intègre toutes les dimensions de la vie du bénéficiaire. Ecouter, conseiller, orienter et accompagner les personnes vulnérables et leur apporter des réponses personnalisées c'est permettre leur retour à l'autonomie.

La Croix-Rouge française est le 3ème distributeur d'aide alimentaire en France avec :

- ➔ **55 millions de repas** servis chaque année.
- ➔ **500 000 bénéficiaires** chaque année.
- ➔ **1 200 actes** d'aide alimentaire répertoriés.
- ➔ **Plus de 14 000 bénévoles.**

Pour la Croix-Rouge française, la diminution du PEAD engendrera 11 millions de repas en moins à distribuer et 100 000 bénéficiaires laissés sur le bord du chemin.

Les actions sociales à la Croix-Rouge française en quelques chiffres

La Croix-Rouge Française dispose de plus de **2 800 lieux de solidarité** en France animés par 35 000 bénévoles (épiceries sociales, vestiboutiques, accueil de jour, distribution alimentaire, lutte contre l'illettrisme, relais bébé...).

- ➔ **Plus d'1 million** de personnes démunies aidées en France par an.
- ➔ **Plus de 770 points** de distribution vestimentaire : 539 vestiaires et 232 vestiboutiques.
- ➔ **135 dispositifs** de Samu social, maraudes dans 63 départements et gestion du 115 dans 8 départements.
- ➔ **70 structures d'hébergement** et 2 000 places d'hébergement d'urgence.
- ➔ **120 structures** engagées dans la lutte contre **l'illettrisme**.
- ➔ **10 antennes** de premier accueil médicalisé (APASM).
- ➔ **Environ 22 000 appels** reçus chaque année par Croix-Rouge Écoute.
- ➔ **6 haltes répit Alzheimer**, accueil non médicalisé par demi-journées de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer assuré par des bénévoles formés.
- ➔ **7 Espaces Bébé Maman** destinés à accueillir les mamans et leur bébé en situation de précarité.
- ➔ Mais aussi **81 établissements de la protection de l'enfance** et de la petite enfance et mineurs isolés étrangers (dont crèches et halte garderies à vocation sociale).



Fiche association

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur sont une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, qui a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Les Restos aujourd'hui

Près de 25 ans plus tard, ce sont 107 millions de repas qui sont distribués par l'association (2010/2011). Les Restos du Cœur ont malheureusement largement franchi la barre d'un milliard de repas servis depuis leur création...

Si l'aide alimentaire est l'idée de départ de Coluche et l'activité la plus connue des Restos, le renforcement de la crise et les besoins des personnes accueillies ont conduit l'association à développer et adapter leurs missions aux plus près des personnes précarisées.

En matière d'aide alimentaire, la priorité est donc donnée aux plus démunis et les Restos concentrent leurs efforts sur la période de l'année la plus critique : de début décembre à fin mars. Mais un grand nombre de centres de distribution reste ouvert toute l'année pour assurer une continuité de l'aide alimentaire et, surtout, suivre les familles dans leurs démarches de réinsertion.

Les Restos s'organisent pour apporter l'aide alimentaire la plus adaptée et offrent :

- ➔ **La distribution de paniers-repas équilibrés**, à cuisiner chez soi.
- ➔ **Des repas chauds**, pour ceux qui n'ont pas de toit.
- ➔ **Une aide spécifique pour les bébés**. Il existe actuellement 70 Restos Bébés du Cœur en France, qui permettent de répondre au mieux aux besoins spécifiques de 30 000 bébés de moins de 12 mois accueillis.

L'aide alimentaire en chiffres

- ➔ 860 000 personnes accueillies chaque jour par 60 000 bénévoles
- ➔ 107 millions de repas équilibrés servis en 2010/2011 dont 24 millions grâce au PEAD
- ➔ 23% du budget alimentaire des Restos est financé par le PEAD.

Au-delà de l'aide alimentaire

Les Restos du Cœur ont très vite étendu leurs actions à l'aide à la personne et à l'insertion. Car pour sortir durablement de l'exclusion, un repas ne suffit pas. Il faut aussi résoudre toutes les difficultés (retrouver un emploi, avoir un toit...).

Les Restos sont donc présents dans tous les départements français avec plus de 2 000 centres d'activités.

- ➔ 13 000 sans abris aidés chaque semaine
- ➔ 1 400 salariés en contrats aidés
- ➔ 1 500 personnes en difficulté logées
- ➔ 191 activités de lutte contre l'illettrisme
- ➔ 3 200 départs en vacances
- ➔ 300 prêts en microcrédit personnel

Partout en France, les Restos se battent pour maintenir leurs locaux au cœur des villes et refusent de s'éloigner des lieux de vie des plus démunis.

Des ressources transparentes

La plus grande partie des ressources de l'association provient des **dons et legs (42,8 % en 2009/2010)**. S'y ajoutent les produits des opérations **Enfoirés** (plus de **17,8 %**), et les subventions des collectivités publiques (**21,1 %** pour les **organismes nationaux** et **13,5 %** de produits en provenance de l'**Union Européenne**).

Toujours fidèles à l'esprit initial, **notre souci permanent de l'économie nous permet de maintenir des frais généraux extrêmement bas** (frais d'appel à la générosité + frais d'information et de communication + frais de fonctionnement) : **7,6 %** en 2009/2010.



Fiche association

Né en 1945, le Secours populaire français est une association à but non lucratif, déclarée Grande cause nationale. Celui-ci est habilitée à recevoir des dons, des legs et des donations. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

En France, le Secours populaire français est particulièrement attentif aux problèmes d'exclusion : sur le court terme, par une **solidarité d'urgence basée sur l'alimentaire, le vestimentaire. L'hébergement d'urgence ou l'orientation vers une structure de soins** restent aussi au cœur des préoccupations du Secours populaire.

Le SPF accompagne également, sur la durée, les personnes et familles dans leurs démarches et leurs droits : accès au logement, à la santé, aux vacances, à la culture et aux loisirs, au sport, à l'insertion professionnelle. Urgence ou non, le respect de la dignité des personnes aidées est primordial pour l'association.

Sur l'ensemble des continents, qu'il s'agisse d'urgence ou de projets de développement, le Secours populaire travaille étroitement avec des associations locales capables d'identifier les besoins des populations. Sur le long terme, ces partenaires locaux assurent le suivi des projets, en respectant les habitudes culturelles des populations.

Le Secours populaire est le partenaire de nombreux réseaux associatifs. Il est également représenté dans plusieurs instances de consultation des pouvoirs publics, tant français, européens, qu'internationaux.

Le Secours populaire, c'est :

98 fédérations

640 comités

568 antennes

1 256 permanences d'accueil, de solidarité et relais santé

Plus de 80 000 bénévoles/collecteurs/animateurs

970 000 de donateurs

8 887 enfants de «copain du Monde»

En 2010, le Secours populaire français a mené **203** actions et projets de solidarité dans **45** pays et a travaillé avec **114** partenaires locaux présents sur tous les continents.

2 306 360 personnes ont été accueillies par le Secours populaire français en 2010, dont :

538 902 familles, dont 188 306 familles monoparentales et 211 715 personnes seules

788 471 enfants concernés par les actions du Secours populaire français

165 644 seniors

106 592 jeunes, dont 20 540 étudiants

En 2010, le Secours populaire a soutenu :

1 344 669 personnes sur le plan alimentaire, ce qui représente **90 480 355 repas**.

Le PEAD représente plus de la moitié des produits distribués.

514 912 personnes sur l'aide vestimentaire - 153 171 personnes sur l'orientation, le conseil et la médiation - 152 227 personnes sur l'accès à la santé et la prévention - 142 716 personnes sur l'accès à la culture et aux loisirs - 76 787 personnes sur l'aide au maintien et à l'accès au logement - 63 275 personnes dans le cadre d'actions d'aide à l'insertion socioprofessionnelle - 8 809 personnes pour un soutien ou un accompagnement juridique - 26 156 personnes sur l'aide à l'accompagnement scolaire ou dans une action de lutte contre l'illettrisme - 33 330 personnes sur l'accès aux sports - **145 218 personnes ont bénéficié d'un départ en vacances en 2010**, ce qui correspond à **350 703 journées de vacances**.